Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260504-DEL202605002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 04/05/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/04/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 22 **POUVOIRS :** 5
VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Denis PORCHET, Mickaël TANGUY, Marie-Anne MONVOISIN, Elodie BOUTARD, Jean-Marie LANGE, Anne-Charlotte MILLET, Laurent KERIVEL, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Cyrille BARON, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Mickaël DAUDIN, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Florence GOURMELEN donne pouvoir à Denis PORCHET, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Alexandra PILLING à Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS à Anthony MASSON, Fabrice GAUBERT à Marielle GALLIEN-GERARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory LANCELOT

Finances
2026.05.002 Travaux du Tiers-Lieu : avenant n°2 au lot 5 « Charpente bois » - Entreprise LIMEUL

Rapporteur : M. LANGE

Jean-Marie LANGE précise que, dans le cadre des travaux de rénovation du Presbytère / Création d'un Tiers-Lieu et d'un Espace Jeunes, des choix techniques et des aléas liés à un chantier de rénovation imposent des adaptations aux marchés passés avec les entreprises.

Lors des travaux sur la façade Ouest du Tiers-Lieu, les nichoirs naturels d'hirondelles ont été détruits alors qu'ils devaient être conservés. Une mesure compensatoire a été édictée par la DDTM 35 consistant en la pose de nichoirs artificiels. Ce travail a été confié à l'entreprise LIMEUL titulaire du lot 5 « Charpente Bois » qui a émis un devis pour la somme de 3 644,65 € H.T., soit + 4,40 % du montant du marché initial : c'est l'objet de l'avenant 2. Il est à noter qu'un avenant 1 a déjà été passé pour un montant de 3 413,01 € H.T., soit + 4,12 % du marché initial.

Les membres de la Commission municipale « Marchés » réunis le 4 mai ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de suivre l'avis de la Commission « Marchés » et de retenir l'avenant n° 2 au lot 5 d'un montant de 3 644,65 € HT pour la pose de nichoirs,**
- **Autorise M. le Maire à signer l'avenant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Le secrétaire de séance,
Grégory LANCELOT